




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2015-501**

Séance publique du

16 novembre 2015

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Président de la
Communauté du Pays d'Aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20151116- lmc178212-DE-1-1
Date de signature : 19/11/2015
Date de réception : jeudi 19 novembre 2015
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE:</p> <p>- ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

**OBJET : VIE CULTURELLE - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS - ADOPTION D'UN AVENANT
AVEC LA FONDATION VASARELY**

Le 16 novembre 2015 à 15h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 10/11/2015, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Christine BERNARD, Madame Odile BONTHOUX, Madame Patricia BORRICAND, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Noëlle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaëlle LENFANT, Monsieur Claude MAINA, Madame Irène MALAUZAT, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Madame Catherine ROUVIER, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Gerard DELOCHE à Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Sophie JOISSAINS à Monsieur Sylvain DIJON, Madame Reine MERGER à Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Christian ROLANDO à Monsieur Jean-Marc PERRIN, Monsieur Francis TAULAN à Madame Danièle BRUNET.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Jacques AGOPIAN.
Secrétaire : Sylvain DIJON

Madame Patricia BORRICAND donne lecture du rapport ci-joint.



Direction Générale des Services
Direction de la Culture

Nomenclature : 7.5
Subventions

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 NOVEMBRE 2015

RAPPORTEUR : Madame Patricia BORRICAND

Politique Publique : 07-DEVELOPPEMENT CULTUREL ET ARTISTIQUE

OBJET : VIE CULTURELLE - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS - ADOPTION D'UN AVENANT AVEC LA FONDATION VASARELY - Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Les associations culturelles aixoises offrent une programmation de qualité dans toutes les disciplines de l'art vivant, mais également dans les domaines des arts plastiques, du cinéma de la littérature et de la culture Provençale. Le foisonnement culturel, le dynamisme de ses acteurs et l'ancrage de proximité des propositions artistiques renforcent l'image d'Aix-en-Provence en tant que ville d'art. Grâce à une offre culturelle perpétuellement riche et variée, la fréquentation du public pour les différentes manifestations proposées est toujours en progression.

Ces activités s'inscrivent dans le cadre de la politique culturelle que souhaite conduire la ville d'Aix-en-Provence sur l'ensemble du territoire afin de soutenir la création et la diffusion artistiques grâce à des actions accessibles au plus grand nombre.

Je vous propose donc aujourd'hui d'allouer, au titre du budget 2015, les subventions dont les bénéficiaires et les montants figurent dans les tableaux joints en annexe.

Ces propositions ont été validées le 07 octobre 2015.

C'est pourquoi, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

ATTRIBUER aux associations dont la liste figure dans le tableau 1 les subventions mentionnées pour un montant de **21 800€** ;

DIRE que la dépense correspondante sera imputée au budget de la Ville au chapitre 33–6574–923/2466 qui présente les disponibilités suffisantes ;

ATTRIBUER aux associations dont la liste figure dans le tableau 2 les subventions mentionnées pour un montant de **65 000€** ;

DIRE que la dépense correspondante sera imputée au budget de la Ville au chapitre 311–6574–923/1233 qui présente les disponibilités suffisantes ;

ATTRIBUER aux associations dont la liste figure dans le tableau 3 (équipement) les subventions mentionnées pour un montant de **374 650€** ;

DIRE que la dépense correspondante sera imputée au budget de la Ville au chapitre 33–20422–903/167 qui présente les disponibilités suffisantes ;

ADOPTER l'avenant à intervenir entre la Ville et la Fondation Vasarely ;

AUTORISER Madame Le Maire ou l'Adjoint Délégué à le signer ainsi que tout document afférent

DL.2015-501 - VIE CULTURELLE - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS - ADOPTION D'UN AVENANT AVEC LA FONDATION VASARELY -

Présents et représentés	: 54
Présents	: 48
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 54
Pour	: 52
Contre	: 2

Ont voté contre
Raoul BOYER Catherine ROUVIER

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

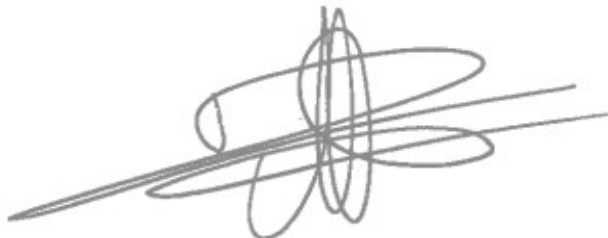
NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à la majorité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,
Brigitte DEVESA



CM du 16 novembre 2015

tableau 1 – fonctionnement (en euros)

n° tiers	association (33-6574-923/2466)	dotation 2014	obtenu 2015	proposition 2015	dotation 2015
69602	Seconde Nature	109 000	87 200	21 800	109 000
	Seconde Nature (équipement)	16 000	16 000	0	16 000
	total	125 000	103 200	21 800	125 000

tableau 2 – Ballet Preljocaj (en euros)

n° tiers	association (311-6574-923/1233)	dotation 2014	obtenu 2015	proposition 2015	dotation 2015
37416	fonctionnement	325 000	260 000	65 000	325 000

tableau 3 – (équipement) (en euros)

n° tiers	association (33-20422-903/167)	dotation 2014	obtenu 2015	proposition 2015	dotation 2015
62069	Fondation Vasarely	357 050	0	374 650	374 650

AVENANT N°1
A LA CONVENTION ANNUELLE D'OBJECTIFS
2015
Adoptée par le Conseil Municipal du 29 juin 2015 n°2015.306

ENTRE :

La commune d'Aix-en-Provence

ci-après désignée « la Commune », représentée par :

Madame Maryse JOISSAINS – MASINI, Maire en exercice, ou par délégation l'adjoint délégué Sophie JOISSAINS, agissant en vertu de la délibération numéro.....du Conseil municipal du

d'une part

et

L'association « Fondation Vasarely » dont le siège social est sis 1, avenue Marcel Pagnol, 13090 Aix en Provence N° Siret 783 227 176 00022

ci-après désignée «l'Association », représentée par son président en exercice dûment habilité par décision du Conseil d'Administration du 24 octobre 2014

d'autre part

PREAMBULE

L'Association s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, à réaliser, en cohérence avec les orientations de politique publique, les objectifs, projets, actions conformes à son objet social qui présentent un intérêt local. L'association met en œuvre différents projets ou actions à savoir la mise en place d'actions de médiation et de sensibilisation à l'intention de tous les publics.

La Ville d'Aix en Provence a :

par délibération du 29 juin 2015, n° 2015.306, adopté la convention annuelle d'objectifs 2015 établie entre la Ville et l'Association

il convient aujourd'hui d'attribuer une subvention d'équipement de 374 650€ dans le cadre des travaux réalisés par la Fondation.

Ceci rappelé, il a été convenu ce qui suit :

Article 1 :

L'article 4 « montant de la subvention et conditions de paiement » de la convention annuelle d'objectifs 2015 établie entre la Ville, et l'Association, adoptée par le Conseil Municipal du 29 juin 2015 est revu comme suit:

« Le montant annuel de ce concours financier est fixé pour l'année 2015 :

à 20 000€ à titre de subvention de fonctionnement

à 6 000€ à titre de subvention attribuée par la Délégation Politique de la Ville lors d'un Conseil Municipal en avril 2015. Ce montant est déjà versé sur le compte de l'Association.

à 374 650€ à titre de subvention d'équipement

Le montant de la subvention d'équipement accordé par la Ville de 374 650€ sera versé en une seule fois après le vote du Conseil Municipal »

Article 2 :

Toutes les autres clauses de ladite convention d'objectifs annuelle 2015 demeurent inchangées.

Fait à Aix-en-Provence,

Le.....

Pour l'Association
Le Président

Pour la Ville
L'Adjoint Délégué